

Demande déposée le 12/09/2022

N° DP 033 037 22 00040 T01

Par :	Monsieur chaudet guillaume
Demeurant à :	29 Rue Roger Lejard 33640 BEAUTIRAN
Surface de plancher :	76,84 m ²
Sur un terrain sis à :	3 CHEMIN DES VIGNES 33640 BEAUTIRAN 37 E 274
Nature des Travaux :	Modification de façades



Le Maire de la Ville de BEAUTIRAN,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de construire n° DP 033 037 22 00040, accordé le 10/06/2022 à SG INVEST, pour une modification des façades, d'une surface plancher de 76,84 m², sur un terrain cadastré section 37 E 274, sis 3 CHEMIN DES VIGNES,
Vu la demande du 12/09/2022, de SG INVEST et de Monsieur Chaudet Guillaume, demandant transfert dudit permis de construire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° DP 033 037 22 00040, accordé à SG INVEST le 10/06/2022, est **TRANSFÉRÉ** à Monsieur Chaudet Guillaume, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

Fait à BEAUTIRAN,

Le 19/09/2022

Le Maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.